

FERME DU HAUT CHÊNE



**LA FERME DU HAUT CHÊNE : UNE
FERME LAITIÈRE À REPRENDRE
DANS LE BOCAGE ORNAIS**

Participez à l'acquisition d'une ferme en agriculture biologique en souscrivant des parts sociales de la coopérative foncière

**La Société Coopérative
d'Intérêt Collectif**

La reprise de la ferme nécessite l'achat de foncier, bâti et non bâti, comprenant 40 hectares de terres agricoles, le corps de ferme et une maison d'habitation rattachée à la ferme.

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est en cours de création dans le but de permettre collectivement l'achat du foncier et rendre possible la reprise de la ferme du Haut Chêne. La SCIC ainsi créée pourra regrouper des habitants, entreprises, associations et collectivités autour des objectifs suivants :

**SOUTENIR ET FACILITER
L'INSTALLATION DE
NOUVEAUX PAYSANS**

**LIMITER LA SPÉCULATION
FINANCIÈRE SUR LES
TERRES AGRICOLES**

**GARANTIR SUR LE LONG
TERME LA DURABILITÉ ET
LA TRANSMISSIBILITÉ DE
LA FERME**

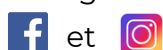
**FAVORISER UNE
AGRICULTURE
RESPECTUEUSE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Et si la terre
agricole était un
bien commun ?

Contact

www.fermeduhautchene.fr
contact@fermeduhautchene.fr
06.44.98.41.37

A retrouver également sur



SCAN ME

Vous êtes un particulier,
une association, une
entreprise ou même une
collectivité et êtes
intéressé ?
Pour en savoir plus, des
sessions d'information
sont organisées

**INSCRIVEZ-VOUS SUR
WWW.FERMEDUHAUTCHENE.FR
A LA PROCHAINE SESSION
D'INFORMATION EN LIGNE OU EN
PRÉSENTIEL**

La Ferme du Haut Chêne

La ferme du Haut Chêne est une ferme laitière située à la Fresnaye-au-Sauvage, dans le bocage Ornaïs, reposant sur un système herbager et exploitée en agriculture biologique (collectée par Biolait), avec 55 vaches laitières.

60 hectares sont actuellement exploités : les terres sont assez regroupées (plus de 20 hectares sont directement accessibles aux vaches laitières et 15 hectares supplémentaires sont accessibles par la traversée d'une route à très faible passage) et permettent d'envisager un système très pâturant.

L'objectif à court terme est de maintenir l'activité laitière de la ferme. Dans un second temps, l'idée est d'intégrer de nouveaux associés pour diversifier la ferme avec d'autres ateliers de production agricole : production de céréales à destination des hommes (blé, sarrasin, lentilles...), transformation du lait produit sur la ferme...

Découvrez le reportage de France 24 réalisé sur la ferme : <https://youtu.be/1WnbDB9h0tU>



Concrètement, ça fonctionne comment la SCIC ?

- Les personnes physiques ou morales souscrivent des parts sociales au sein de la coopérative et rassemblent ensemble le capital nécessaire au rachat de la ferme.
- Le montant d'une part sociale est de 200 €.
- Il est possible de souscrire autant de parts que souhaité.
- Conformément au statut des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, chaque coopérateur dispose d'une voix au sein de la société quel que soit le nombre de parts détenues.
- Les parts sociales, à la création de la structure, doivent être conservées pendant une durée de 5 ans. Cette durée passe ensuite à 3 ans.
- La création de la SCIC est accompagnée par une avocate en droit rural spécialisée dans le montage de structures collectives.

L'éleveur en cours d'installation



Originaire de Bordeaux et âgé de 35 ans, Florian Dereix arrive quelques semaines après le décès de l'éleveur de la Ferme du Haut Chêne pour maintenir, en tant que salarié agricole, l'exploitation laitière. Passionné par les vaches laitières, il se positionne alors pour une reprise individuelle de la ferme afin, dans un premier temps, de reprendre l'activité laitière actuelle puis, ensuite, de s'associer avec d'autres porteurs de projets pour diversifier les ateliers de production agricole.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION
SCIC SAS FONCIERE CITOYENNE DU HAUT CHÊNE



Nom (Nom de la structure si personne morale):

Prénom :

Né(e) à :

Le :

Département :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél portable :

Tél Fixe :

Courriel :

J'ai pris connaissance et j'adhère au projet d'objet social et statuts de la SCIC SAS à capital variable « FONCIERE CITOYENNE DU HAUT CHÊNE » (disponible sur le site internet).

Je demande vouloir devenir sociétaire en acquérant parts de 200 € (DEUX CENTS euros) chacune, soit un montant total de : € (en chiffres)
..... (en toutes lettres)

Je procède ainsi ce jour à un règlement par :

Chèque ci-joint à l'ordre de la SCIC SAS « FONCIERE CITOYENNE DU HAUT CHÊNE »

Virement sur le compte ouvert à la CARPA du Barreau de RENNES au nom de la société « FONCIERE CITOYENNE DU HAUT CHÊNE ».

IBAN : FR87 1380 7799 99A0 0000 1942 059 - BIC : CCBPFRPPNAN

Attention à bien indiquer la référence de l'affaire lors du virement : 0142/10368/241695526

J'accepte d'être convoqué(e) aux assemblées par courrier électronique, que la coopérative SCIC SAS FONCIERE CITOYENNE DU HAUT CHÊNE ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi, de documents d'informations de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma coopérative. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la coopérative.

Merci de remplir ce coupon en 2 exemplaires et à nous en renvoyer un :

- par courrier postal accompagné du chèque à l'adresse SCIC Foncière du Haut Chêne, Le Haut Chêne, 61210 La Fresnaye au Sauvage

- par email à contact@fermeduhautchene.fr

Date :

Fait à :

Signature